Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 084-218400349-20260922-20220926-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Membres en exercice : 29

Membres présents : 28

Date de convocation 16/09/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents :
Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER – I. MARESCAUX - H. GARCIA – S. HOSTALERY - F. NAMAR – C. ECH CHAREF – D. LIBES – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT – N. MALLEM - A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – B. LLORCA – A. LORNE – M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET – F. BARRAUD-GONZALEZ

Procurations :
F. VINCINAUX à S. RIGAUD

Secrétaire : J. TEXIER

DELIBERATION N° 20220926 : FINANCES : Opération « Réaménagement urbain, désimperméabilisation et renaturation de la place publique Maurice Baux » - Modification plan de financement
RAPPORTEUR : Jérémy TEXIER

Par délibération n°05180625 du 18 juin 2025, le Conseil Municipal approuvait le projet et le plan de financement pour le réaménagement urbain, la désimperméabilisation et la renaturation de la place publique Maurice Baux.

Compte tenu des appels à projets en cours et des dispositifs permettant de mobiliser les aides publiques, il conviendrait de modifier le plan de financement de l'opération « réaménagement urbain, la désimperméabilisation et la renaturation de la place publique Maurice Baux » comme suit :

Coût total de l'opération HT :	**531 745,00 €**
Coût total de l'opération TTC :	638 094,00 €
PARTICIPATIONS FINANCIERES APPORTEES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES	
Personnes publiques	**Montants**
Etat - DETR	172 000,00 €
Région - Nos Communes d'abord	200 000,00 €
TOTAL AIDES PUBLIQUES	372 000,00 €
Auto-financement du Maitre d'Ouvrage (hors TVA)	159 745,00 €
TOTAL GENERAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	**531 745,00 €**
PARTICIPATIONS FINANCIERES APPORTEES PAR LES PERSONNES PRIVEES	
TOTAL AIDES PRIVEES	0,00 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 084-218400349-20260922-20220926-DE

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et suivants, relatifs aux attributions du Conseil Municipal, L111-9 et suivants relatifs à l'exercice concerté des compétences,
Vu la délibération n° 2025-446 du 12 décembre 2025 du Conseil Départemental de Vaucluse relative au Contrat Vaucluse Ambition pour la phase contractuelle 2026-2028 ;
Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 septembre 2026,
Considérant le plan de financement proposé,
Considérant qu'il convient de réviser le projet et le plan de financement du projet afin de pouvoir solliciter les financements afférents,

- **APPROUVE** la modification du projet et du plan de financement pour le réaménagement urbain, la désimperméabilisation, et la renaturation de la place publique Maurice Baux ;
- **ACCEPTE** que Monsieur le Maire sollicite toute autre subvention dans le cadre de ce projet, dès lors que les règles d'autofinancement par le maître d'ouvrage sont respectées ;
- **PRECISE** que le plan de financement sera modifié en conséquence ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en application ;
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER – I. MARESCAUX – H. GARCIA – S. HOSTALERY - F. NAMAR – C. ECH CHAREF – D. LIBES – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT – N. MALLEM - A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – F. VINCINAUX – B. LLORCA – A. LORNE - M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ
CONTRE :
ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 22 septembre 2026

Le Maire
Claude MOREL

MAIRIE DE CAUMONT-SUR-DURANCE (VAUCLUSE)

Le Secrétaire de séance
Jérémy TEXIER

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.